Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260609-2026_05_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Jean-Michel BOURREE ; Dominique MOTEL ; Benjamin ROUSSEAUX ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER. MMES : Ingrid GARDE ; Françoise AUBAUD ; Patricia TARNIER ; Josiane LELIEVRE

Absents excusés : Rolande RICAUD pouvoir donné à José MERCIER
Laure JAMAIN pouvoir donné à Ingrid GARDE
Elodie SAUFFISSEAU pouvoir donné à Arnaud GASNIER
Kevin JOURDAN pouvoir donné à Benjamin ROUSSEAUX
Charlotte YGER pouvoir donné à Dominique MOTEL

Secrétaire : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 15

Délibération 2026.06.43

BUDGET ANIMATION – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION « ARLEQUIN TRAHI OU LA BONNE MERE »

Dans le cadre du travail proposé par la commission Vie Sociale et Communication, il est proposé d'allouer pour cette seconde partie d'année un budget destiné à faciliter la mise en place de quelques animations sur la commune, pour un montant global de 1 000 €.

Une proposition de représentation théâtrale, dont la commune serait organisatrice, peut intervenir les 18 et 19 juillet 2026, soit en extérieur, soit en intérieur, selon les conditions climatiques.

La troupe de théâtre sollicitée présente un estimatif des frais de déplacement pour 7 personnes (transport des personnes et matériel) à hauteur de 500 €.

Afin d'assurer la tenue de cette représentation théâtrale sur deux jours, Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais occasionnés pour un montant forfaitaire de 500 € prélevés sur cette enveloppe globale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
02.99.92.00.34 - secretariat.mairie@bovel.fr -

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260609-2026_05_43-DE

- **ACCEPTER** la décision modificative ci-dessus du budget de la commune
- **METTRE A DISPOSITION** les locaux d'hébergement et la salle polyvalente à l'initiative de la commune les 18 et 19 juillet 2026 afin de proposer 2 représentations.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance

Pour extrait conforme, le 09/06/2026
Le Maire, José MERCIER

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
02.99.92.00.34 - secretariat.mairie@bovel.fr -